

L'émergence de l'économie verte

De nombreux instruments et réformes permettent aujourd'hui d'entrevoir la mise en œuvre d'une filière environnementale rentable.

Avec plus de 80% de couvert végétal, le Gabon apparaît aujourd'hui comme un acteur majeur de la préservation des écosystèmes forestiers. Le taux de déforestation de seulement 0,2 %, soit le plus bas au monde, permet à ce pays de faire de la préservation de l'environnement, un enjeu économique et de survie des espèces. «Notre ambition à transformer et à diversifier l'économie ne doit pas occulter notre engagement à préserver l'environnement», martèle le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba.



Cet enjeu économique se traduit par des restrictions au niveau de l'exploitation de certaines essences et l'interdiction d'exportation des grumes tant qu'elles n'ont pas subi de transformation locale. Grâce à la mise en place de l'Agence gabonaise d'observation et d'études spatiales qui couvre un territoire de 2800 kilomètres étalé sur 17 pays, les dividendes du développement durable ne tarderont pas à intégrer les recettes budgétaires.

Ainsi par exemple, la contribution de l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) depuis 2009 a été multipliée par 14. Au niveau des communautés, les droits coutumiers des communautés de pêcheurs sont désormais pris en compte dans la gestion des parcs marins, à travers une procédure d'agrément des pêcheurs traditionnels. Celle-ci est cependant conditionnée au respect des

principes d'exercice de la pêche durable, question de consommer le poisson et de ne pas utiliser de substances qui empoisonnent les eaux ou de dynamite pendant la pêche. Actuellement, le pays a consacré 13% de son territoire pour les aires protégées, et mis en place 13 parcs nationaux. Ce qui a fait dire au chef de l'Etat que, malgré le combat mené sur le front de l'insécurité alimentaire et de l'autosuffisance alimen-

taire, l'agriculture dans laquelle le pays se lance, ne doit pas se pratiquer sans règle. C'est pourquoi le plan national d'affectation des terres fait la part belle à la conservation de l'environnement. A titre d'illustration des opérateurs agricoles, à l'instar de la firme Olam Palm Gabon, bénéficiaire d'une concession de 20 300 hectares de terres sur le site d'Awala à Kango en vue du développement de la culture du palmier à

huile, n'a étendu ses plantations que sur 6 502 hectares. Ceci pour coller aux engagements de l'Etat sur la protection de la biodiversité. Véritable réforme agraire, ce cadre légal et réglementaire qui permet de pratiquer une agriculture intensive sur de grandes surfaces cultivables, est favorable à une valorisation de la biodiversité et à une gestion raisonnable des ressources forestières nationales. ■